



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 19 avril 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**  
**MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND**

Ont donné pouvoir :

**Antonio DA COSTA à Benoît COQUILLARD**  
**Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON**  
**Marion LIPAROTI à Jérôme OLIVIER**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

### **OBJET : DELIBERATION CONCERNANT ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DES COMMUNES (WY-DIT-JOLI-VILLAGE, BRAY-ET-LU, SAINT GERVAIS)**

**Monsieur le Maire** donne connaissance à l'assemblée :

- De la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
  - WY DIT JOLI VILLAGE (par délibération du 13 décembre 2023)
  - BRAY ET LU (par délibération du 18 décembre 2023)
  - SAINT GERVAIS (par délibération du 1<sup>er</sup> février 2024)

Et de l'acceptation des adhésions par le comité syndical réuni le 03 avril 2024.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Et après en avoir délibéré,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEULLY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 095-219504479-20240419-202419-DE



2024 - 19

DECIDE D'ACCEPTER

- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
  - WY DIT JOLI VILLAGE
  - BRAY ET LU
  - SAINT GERVAIS

Pour Extrait conforme au Registre

Jérôme OLIVIER,

Le Maire

Fait à Neully-en-Vexin, le 19/04/2024

